

Hommage au lieutenant Roger Degueldre



« L'important n'est pas de gagner ou de perdre ; l'important c'est de se battre. »

(Lieutenant Roger Degueldre, du 1^{er} REP (1))

« Le jour où les « fells » entreront à Alger, j'espère trouver trois compagnons pour garder les faces du monument aux morts et tomber en tirant une dernière salve de PM.»

(Roger Degueldre, chef des « commandos delta »)

Le 5 juillet est un bien triste anniversaire. Un anniversaire que nos médias ne signaleront même pas et qui est pourtant d'une importance considérable si l'on veut comprendre la situation actuelle de notre pays. Cet anniversaire, c'est celui de l'indépendance de l'Algérie.

La fin de 132 ans de présence française en Algérie, mais aussi la fin de notre autosuffisance énergétique et, qu'on le veuille ou non, le début de l'invasion afro-maghrébine que nous subissons depuis plus d'un demi-siècle.

Pour tourner – une fois pour toutes, définitivement – la page tragique de l'Algérie française, il fallait au pouvoir

gaulliste un geste fort ; ce geste, ce sera l'assassinat – car il s'agit bien de cela – du lieutenant Roger Degueldre, le 6 juillet 1962.

Disons un mot de ce combattant exceptionnel, ce héros français, bien oublié :

Roger (Hercule Gustave) Degueldre est né le 19 mai 1925 à Louvroil (Nord) dans une famille ouvrière, d'un père cheminot et d'une mère au foyer. En 1940, lors de l'exode, il fuit, avec sa famille, l'avancée allemande pour se réfugier dans le sud de la France. En 1942, à 17 ans, il remonte dans le Nord pour entrer clandestinement dans la zone occupée et s'engager dans un maquis FTP. Quittant le maquis, il sert dans la 10^e Division d'Infanterie Motorisée qui participe à la réduction de la poche de Colmar en janvier 1945. À la Libération, il choisit de s'engager dans la Légion étrangère, en adoptant pour l'occasion la nationalité belge (2).

C'est en Indochine, au 1^{er} REC – le célèbre « Royal étranger » (3) – qu'il va forger sa légende de fonceur silencieux et de guerrier capable de toutes les audaces.

Le 21 janvier 1950, Degueldre – qui a repris son vrai nom – maréchal des logis (sergent) s'illustre au feu en allant rechercher et sauver, sous la mitraille, le capitaine Hervé de Blignères. Le lieutenant Boutot, blessé, écrira : « Le capitaine est touché... quand un cri comme celui-là monte dans une unité... les légionnaires se redressent, abandonnent toute considération de prudence et sortent leurs couteaux... C'est Degueldre qui, une fois de plus, arriva le premier ».

« C'est une force de la nature » racontera plus tard le colonel de Blignères.

Cet exploit, après beaucoup d'autres, lui vaudra la Médaille militaire. Son parfait mépris de la mort fait l'admiration des plus vieux légionnaires. Ses qualités guerrières lui vaudront de passer une barrière quasi infranchissable à l'époque pour un sous-officier de Légion : Roger Degueldre a

conquis au feu ses galons de lieutenant.

Après Diên-Biên-Phu, Degueldre est muté dans ce qu'il reste du 1^{er} BEP (4).

Le voilà légionnaire-parachutiste. Quand il arrive en Algérie, il est lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur et médaillé militaire. En 1954, il a 29 ans et il fait la guerre depuis l'âge de 17 ans.

En Algérie, Degueldre continue donc à se battre. Lors de la semaine des barricades en janvier 1960, quand la fièvre commence à empêcher de dormir les défenseurs de l'Algérie française, il prononce devant les officiers du 1^{er} REP un discours qui aura sans doute été le plus long de sa vie :

« ... Vous affirmez que rien ne vous empêchera de garder l'Algérie à la France. J'ai prêté serment avec vous. Mais sachez bien qu'en ce qui me concerne, il sera respecté. J'irai jusqu'au bout ! ». Un an plus tard, en janvier 1961, il se déclare en état d'insurrection et adresse une lettre à ses amis du REP : « ... Je viens de rejoindre la clandestinité. Les formes traditionnelles de notre combat ne me paraissent plus adaptées à l'action à mener pour sauvegarder l'Algérie française. Tenez-vous prêts à agir. La légalité est dépassée... ». Et Degueldre devient un déserteur à part. Un déserteur qui continue à fréquenter le mess des officiers du REP et des régiments qu'il visite.

Et qui voyage en tenue d'aviateur, avec des ordres de mission « en règle », dans des appareils de l'armée. Un déserteur reçu comme un héros par ses camarades légionnaires et parachutistes.

Yves Courrière, dans « Les feux du désespoir » le décrit ainsi : « Degueldre a 36 ans... un visage très viril et par là-même très beau, des traits lourds, des yeux clairs, une bouche presque féminine. Le cheveu châtain coupé très court. Le splendide para – 1,80 m – plus puissant qu'élançé... La parole est brève, le geste mesuré. Efficace. Voilà c'est un type efficace et qui a du poids... »

Après le putsch d'avril 1961, le lieutenant Degueudre est muté au 4^e Étranger où... il ne se rendra pas. Passé dans l'OAS, il crée et dirige les « commandos delta ».

Pendant un an, les « commandos delta » vont faire trembler le pouvoir gaulliste. Attentats, démonstrations de force, ils ne reculent devant rien pour éviter le parjure et la honte de l'abandon. Leurs cibles principales : les « barbouzes » gaullistes lâchés contre les partisans de l'Algérie française.

À la tête des « commandos delta », Degueudre est de tous les combats, aussi dur avec lui-même qu'implacable avec les autres. Poursuivi par toutes les polices, sa tête mise à prix, il est finalement trahi et arrêté le 7 avril 1962.

Juin 1962 voit arriver la sinistre « juridiction d'exception » voulue par de Gaulle.

Le général de Larminat doit la présider. Le sort en décide autrement. Hospitalisé, Larminat se retrouve dans une chambre voisine de celle du général Ginestet, grièvement blessé à Oran.

Ce dernier lui décrit les horreurs de l'indépendance. Larminat ne supporte pas ce récit, il met fin à ses jours. À un ami, il déclare : « Je ne serai pas le Fouquier-Tinville de la V^e République. Je me tuerai ce soir ». Qu'importe ! Il est aussitôt remplacé par le général Gardet. La justice expéditive gaulliste ne va pas s'arrêter sur un cas de conscience, aussi illustre soit-il !

Et pendant que les pieds-noirs fuient leur terre natale, que les harkis agonisent et que les métropolitains s'apprêtent, indifférents, à partir en vacances, un officier de l'armée française attend de passer devant ses juges. Depuis qu'il a pris les armes dans le maquis à 17 ans, l'odeur de la mort lui est familière. Mourir ne lui fait pas peur, même si les balles sont françaises.

Sa défense est assurée par Jean-Louis Tixier-Vignancour et sa consœur, Denise Macaigne. Sachant que leur client est condamné d'avance, ils déposent une requête en suspicion légitime

contre les membres de la cour militaire. Aucune autorité judiciaire ne la reçoit. Le procès doit aller vite. Ainsi en a décidé de Gaulle. Deux raisons l'imposent : la cour de justice juge sans voie de recours, elle est donc contraire au droit français. Elle peut, de ce fait, être déclarée illégale à tout moment. Par ailleurs, au moment où s'ouvre le procès, l'Algérie française n'a plus que six jours à vivre. Il convient de la condamner en fusillant celui qui a été son défenseur le plus résolu.

Le procès de Degueldre n'est qu'une parodie de justice. L'instruction est inexistante. Il n'y a aucun témoin à décharge. Comprenant qu'il est déjà condamné à mort avant même d'être jugé, l'officier refuse de répondre aux questions. Il reste muet, assis les bras croisés, absent, comme si ce procès n'était pas le sien. Tout va très vite. Les dépositions des témoins à charge durent treize minutes. Le réquisitoire du procureur, qui réclame la peine de mort, ne dépasse pas les quinze minutes. Seuls les avocats ne renoncent pas. Denise Macaigne souligne le passé exceptionnel de Degueldre. Tixier rappelle que le général Salan ayant été épargné, aucun de ses subordonnés ne peut être exécuté.

Les membres de la Cour se retirent. Il leur faut moins de quarante minutes pour répondre aux 55 questions et rapporter l'arrêt de la condamnation à mort. Roger Degueldre reste de marbre. Il décroche ses décorations et les tend à sa femme. Dans la salle une voix s'écrie :

« Soyez courageux ! » Degueldre répond froidement : « C'est pour ça que je suis là ».

Pourtant, Denise Macaigne va présenter un recours en grâce au chef de l'État. Elle s'y rend seule, car de Gaulle refuse de recevoir Tixier. De Gaulle écoute l'avocate sans dire un mot, sans lui poser de questions, et... refuse sa grâce.

Le 6 juillet, Jean-Louis Tixier-Vignancour et Denise Macaigne arrivent à Fresnes en même temps que l'avocat général Gerthoffer et l'aumônier de la prison. À 2 h 30, les deux avocats et le magistrat pénètrent dans la cellule du condamné

qui dort paisiblement. Ses yeux s'ouvrent. Sans dire un mot, il revêt sa tenue léopard et coiffe son béret vert.

Avant de quitter sa cellule, il déclare, en guise d'adieu :

« Je suis fier de mourir pour tenir le serment qu'a fait tout officier ayant servi en Algérie. Dites aux Algériens que, si je ne suis pas de leur race, n'étant pas né sur leur sol, je les ai beaucoup aimés et je les aime toujours ». Se tournant vers le procureur Gerthoffer, il déclare :

« Je ne vous garde pas rancune, mais je vous plains ».

Il est à peine 4 heures. Le fourgon qui emmène Degueldre, encadré de quinze motards, quitte la prison de Fresnes. Le cortège est fermé par huit véhicules de la préfecture de police et une quinzaine d'autres de diverses administrations. A-t-on si peur qu'il s'évade ?

Le lieutenant Degueldre se présente devant son peloton d'exécution en tenue impeccable. Autour du cou, un foulard de la Légion. Il se tourne vers son avocat :

« Dites que je suis mort pour la France... ». Il refuse qu'on lui bande les yeux. Lié au poteau, il crie : « Messieurs, vive la France ! » et entonne La Marseillaise. Émus par son courage, les soldats hésitent à tirer. La première salve ne fait que le blesser. Une seule balle, sur les douze tirées, l'atteint. La blessure n'était pas mortelle. Pourtant, l'adjudant préposé au coup de grâce se précipite pour accomplir sa sinistre besogne ; le condamné est toujours bien vivant. Il ne s'agit plus d'achever un mourant, mais de tuer de sang-froid un blessé léger. L'adjudant tremble et il tire... à côté. Dans l'assistance c'est la stupéfaction. Le procureur en est irrité. Il fait signe au sous-officier de se hâter.

Roger Degueldre, recroquevillé, souffre. L'adjudant, toujours tremblant comme une feuille, pointe une nouvelle fois son arme, ferme les yeux et appuie sur la détente. Rien ! Le pistolet s'est enrayé ! Exaspéré, le procureur ordonne qu'on apporte un autre pistolet. Personne, parmi les militaires présents, n'en possède un. Il faut courir en chercher un

quelque part !

Roger Degueldre est toujours vivant et conscient. Tous les juristes s'accordent à dire que, la sentence ayant été exécutée, quand le condamné est encore en vie, il faut le détacher et lui porter secours. Mais les ordres sont formels : Degueldre doit impérativement être tué ! Pétrifié, glacé d'effroi, Tixier-Vignancour ne bouge pas. Cette inertie lui sera reprochée.

On remet enfin un autre pistolet à l'adjudant, pâle comme un linge. Un nouveau coup de feu claque, mais pas dans la tête, dans l'omoplate ! Sous l'effet de la douleur, le supplicié tourne son regard vers le ciel. Peut-être perçoit-il la fin de son calvaire ? Une autre détonation, le lieutenant Roger Degueldre rejoint enfin le paradis des braves. Après celle de Claude Piegts et d'Albert Dovecar, sergent au 1^{er} REP, telle fut la fin du lieutenant Degueldre.

Il était médaillé militaire, titulaire de la croix de guerre des TOE (5) avec palmes, de la croix de la Valeur militaire et Chevalier de la Légion d'honneur.

Éric de Verdelhan

1) Régiment étranger de parachutistes. Le 1^{er} REP a été l'unité fer de lance du putsch des généraux du 21 avril 1961.

2) Il s'engage sous le nom d'emprunt de Legueldre.

3) Régiment étranger de cavalerie, surnommé le « Royal Étranger », c'est actuellement le seul régiment de cavalerie de la Légion étrangère.

4) Le 1^{er} Bataillon étranger de parachutistes, anéanti une première fois à Cao-Bang et une seconde fois à Diên-Biên-Phu, renaîtra comme régiment (REP) en Algérie avant d'être définitivement dissous après le putsch d'Alger.

5) Théâtre d'opérations extérieures.